**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017**

L’an deux mille dix sept le 20 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes FLUCK Lise-Marie-LYONNET Henriette-SWINNEN Dominique-

Mrs MAURIN Francis-CARNEO José-Marie-BARTHELEMY Serge-MANOEL Philippe

ROLAND Jean-Noël-SICHI Raymond

ABSENTE EXCUSEE : Mme LEGRAND Ysaline-

ABSENTE : TEISSONNIERE Fiona

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK, LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l’unanimité.

Mr le Maire propose au Conseil municipal d’ajouter une délibération , à savoir :

Participation de la commune au raccordement à la station d’épuration de Saumane.

Le Conseil donne son accord .

**1-BAIL A FERME Commune / Victoria GODAERT**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d’un bail à ferme dressé par Mme Elisabeth BELIERE de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de la Chambre d’Agriculture du Gard, à des fins de signature entre, notre commune et Melle Victoria GODAERT , éleveuse caprins, sis commune de Les Plantiers, conjoint collaborateur Mr Karim MATOUB.

La commune bailleur, donne à ferme au preneur qui accepte l’exploitation agricole avec toutes ses dépendances, pour une contenance réellement exploitée de 94 hectares 32 ares 13 centiares, sur une superficie cadastrée de 116 hectares 02 ares 15 centiares.

Mr le maire précise que le fermage est fixé à la valeur annuelle de 2.036 €HT soit 2.443, 20 € TTC pour l’ensemble de l’exploitation et la bergerie.

Le paiement s’effectuera semestriellement , le 30 de chaque semestre.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, qui commencent à prendre effet le 1er janvier 2018 pour finir le 31 décembre 2026.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le bail à ferme, donne pouvoir à Mr le maire pour le signer ainsi que toutes pièces s’y afférant.

**2-CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants , sur le budget de l’exercice 2017.

(étude faisabilité installation thermique solaire Maison Clément)

**Comptes dépenses /**

Chapitre 23 article 2313 opération 33 constructions 4 164, 00

**Total 4 164, 00**

**Comptes recettes/**

Chapitre 16 article 1641 opération 33 emprunts en euros 1 735, 00

Chapitre 13 article 1328 opération 33 ADEM 1 214, 50

Chapitre 13 article 1322 opération 33 Région 1 214, 50

**Total 4 164 ,00** 87

**3-CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

( installation monte-personnes, monte-charge EHPA « Les Jardins)

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l’exercice 2017

**Comptes dépenses /**

chapitre 23 article 2313 opération 49 constructions 4 200, 00

**total 4 200, 00**

**comptes recettes /**

Chapitre 13 article 1321 opération 49 état et établis . nationaux 4 200 ,00

**Total 4 200, 00**

**4-ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Mr le Maire énumère au Conseil municipal les très importants travaux réalisés en matière d’adduction d’eau potable et d’assainissement collectif sur les hameaux ( Faveyrolles, Monteils, Soulies, Bourgnolles , Bourg-Centre,) et par la même les amortissements qui en découlent.

Il précise que la Commission des Finances a travaillé sur les conséquences budgétaires pour l’exercice 2018, et qu’il y aurait lieu d’instaurer un abonnement «  assainissement collectif annuel «  de 50 €.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité, approuve cet abonnement au tarif de 50 € à compter du 1er janvier 2018.

**5-RACCORDEMENT DES EAUX USEES HAMEAU DE BOURGNOLLES A LA STATION DE SAUMANE**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du projet pour la mise en place d’un réseau de collecte et de transport du hameau de Bourgnolles, il a été évoqué deux solutions, à savoir la construction d’une station d’’épuration pour ledit hameau ou le raccordement des réseaux à la station d’épuration de Saumane.

Après étude des projets et compte-tenu de l’accord et de la proposition de la commune précitée par courrier du 12 décembre 2008, il a été acceptée la somme de 40 000 € pour le raccordement cité en objet.

Mr le Maire précise que ce montant équivaut à l’engagement financier de notre commune, pour la réalisation d’un assainissement autonome sur le hameau de Bourgnolles.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais pour travaux du montant précité , demande à Mr le Maire d’émettre le mandat à l’ordre de la commune de Saumane, article 62878.

**6-AFFAIRE AGRESSION MAURIN Francis protection juridique , remboursement SMACL**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, sur le fondement de l’article L 127-8 du Code des assurances, il est stipulé que toute somme obtenue en remboursement des frais et des honoraires exposés pour le règlement d’un litige, bénéficie par priorité à l’assuré pour les dépenses restées à sa charge et subsidiairement à l’assureur, dans la limite des sommes qu’il a engagées. 88

Dans la mesure où il a été pris en charge l’intégralité des honoraires de notre avocat pour la procédure devant le tribunal d’Alès, la somme allouée au titre de l’article 475-1 du code de procédure pénale, revient à la compagnie d’assurances la SMACL , soit la somme de 500 €.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement sollicité par la Compagnie d’assurance, demande à Mr le Maire d’émettre un mandat de paiement du montant de 500 € à l’ordre de la SMACL.

**7-REMBOURSEMENT FRAIS D’HUISSIER**

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une erreur du code postal sur la facture d’eau éditée par notre collectivité, M. GUERIN Michel, n’a pas reçu son titre exécutoire dans les délais impartis afin de pouvoir honorer son paiement pour l’année 2017.

De ce fait, il y a lieu de rembourser à M. GUERIN Michel, les frais pour non-paiement, engagés par le Trésor Public, soit la somme de 22, 27 €.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal approuve le remboursement des frais d’huissier du montant précité à M. GUERIN Michel, demande à Mr le Maire d’émettre le mandat de paiement correspondant.

**8-MARCHE ACCESSIBILITE HANDICAPES TRANCHE FERME, TRANCHE CONDITIONNELLE**

Mr le Maire informe le Conseil municipal du déroulement de la consultation concernant la mise en conformité des accès de la Poste, la terrasse du « Bar » la salle polyvalente,

(tranche ferme) la mairie et le jardin d ‘enfants ( tranche conditionnelle)

A la lecture du rapport d’analyses des offres dressé par le Maître d’Oeuvre, Bruno BALP, la Commission d’Appel d’Offres réunie le 13 octobre 2017 à 14 heures, a retenu :

**Tranche ferme tranche conditionnelle**

Lot n°1 voirie : Claude LEGRAND 22 914, 00 € HT 21 962, 80 € HT

27 496,80 € TTC 26 355,36 € TTC

Lot n° 2 : gros-œuvre maçonnerie

Claude LEGRAND 18 197, 00 € HT 12 300 € HT

21 836 , 40 € TTC 14 760, 00 € TTC

Lot n° 3 serrurerie :BOIS et FER 11 360, 70 € HT 4 815, 00 € HT

13 632, 84 € TTC 5 778, 00 € TTC

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le choix de la Commission d’Appel d’Offres, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les marchés et toutes les pièces s’y afférant.

**9-BIBLIOTHEQUE LISTE PILON (2017 1 )**

Mr le Maire informe le Conseil municipal du stock important de livres archivés à la bibliothèque et propose de sortir de l’inventaire les plus anciens.

Il présente une liste de 166 livres.

Ouî ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la mise au pilon de la liste 2017-1 .

89

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le locataire du bar « Les Terrasses », Mr ROBERT Julien, envisage la fermeture latérale d’une partie de la terrasse à ses frais, afin de disposer plus de place pour la restauration. Pour étancher la partie non couverte, il y a lieu de faire poser au niveau des poutres des plaques « Macrolon » par Mr Laurent SAUVIER pour un montant de 796,80 € TTC, et de mettre hors air certaines parties de la structure, ainsi que le déplacement de la gouttière et de la chéneau existante par Mrs Andréas SCHUTTERLE et Joachim DOUAY.

RIFSEEP

Mme FLUCK Lise-Marie fait le point sur cette nouvelle modalité relative aux indemnités de fonctions allouées en fin d’année.

Elle se décompose par IFSE (indemnité de fonctions, de suggestions et d’expertise ) afin de valoriser l’exercice des fonctions et les parcours professionnels des agents. Elle repose sur la prise en compte de l’expérience de l’agent et sur l’établissement de critères professionnels repartis en plusieurs groupes, réglée mensuellement.

A cette indemnité IFSE peut être allouée un complément indemnitaire annuel (C.I.A.) versé en fin d’année, lié à l’engagement professionnel et à la manière de servir.

Afin d’instaurer ce régime indemnitaire (RIFSEEP) nous avons en date du 22 novembre 2017 sollicité l’avis du Comité Technique du Centre de Gestion. A réception le Conseil municipal sera engagé à délibérer. Affaire à suivre.

Fin de séance à 19 heures

1-Bail à ferme 2017-065

2-crédits supplémentaires faisabilité inst thermique solaire 2017-066

3-Crédits supplémentaires (inst ; monte-personne –monte charge 2017-067

4-abonnement assainissement 2017-068

5-raccordement EU Bourgnolles à station de Saumane 2017-069

6-affaire agression F. Maurin-remboursement SMACL 2017-070

7-remboursement frais d’huissier 2017-071

8-marché accessibilité T.F. et T. C. 2017-072

9-Bibliothèque livres au pilon 2017-1 2017-073

F. MAURIN Y. LEGRAND L.M. FLUCK J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY H. LYONNET P. MANOEL J.N. ROLAND

R. SICHI D. SWINNEN F. TEISSONNIERE

90